



Recueil des Actes administratifs

SOMMAIRE

Conseil départemental

Séance du 2 octobre 2015

N^{os} 1001/1002/1003/1004/1005/1006/1007/1008/2009/2010/
2011/3012/4013/4014/4015/4016/4019/5017/1018

*Mardi
13 octobre 2015*

N^o 403



TABLE DES MATIERES

Conseil Départemental du 2 octobre 2015

N° du Dossier	DESIGNATION DES RAPPORTS	Page écran
1.001	L'ORNE AU COEUR DE LA NORMANDIE EN 2030	4
1.002	RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A L'OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE	4
1.003	RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES EN PERTE D'AUTONOMIE	4
1.004	TAXE DEPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TDCFE) - CONFIRMATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	4
1.005	ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR CREANCES	4
1.006	INFORMATION DES ELUS - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DANS LE CADRE DE LA LOI DU 12 MAI 2009 DE SIMPLIFICATION DU DROIT	5
1.007	DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES	5
1.008	AVIS SUR LES MODIFICATIONS DES LIMITES TERRITORIALES DES ARRONDISSEMENTS D'ALENCON ET D'ARGENTAN	6
2.009	DOB 2016 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	6
2.010	DECLASSEMENT DE VOIRIE DEPARTEMENTALE SUR LA COMMUNE DE BRESOLETTES	6
2.011	PROJET DE CENTRE DE TRI DE PAPIERS PAR LE COLLECTIF D'URGENCE	7
3.012	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS LOCALES UNIQUES	7
4.013	ADHESION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE AU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE	7
4.014	ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER	7
4.015	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ISPA	8
4.016	CINEMA MULTIPLEXE D'ALENCON	8
4.019	CREATION D'UNE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'ORNE PAR FUSION DES DEUX CCIT EXISTANTES	8
5.017	DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2016 DES COLLEGES PUBLICS - ADAPTATION DES MODALITES DE CALCUL DES DOTATIONS	9
1.018	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016	9

DELIBERATIONS
DU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Du 2 OCTOBRE 2015

D. 1.001 – L'ORNE AU CŒUR DE LA NORMANDIE EN 2030

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'adopter la stratégie « L'Orne au cœur de la Normandie en 2030 ».

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 1.002 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A L'OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à l'Office départemental de la culture et de l'ouverture d'un débat.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015

D. 1.003 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES EN PERTE D'AUTONOMIE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et de l'ouverture d'un débat.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015

D. 1.004 – TAXE DEPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TDCFE) – CONFIRMATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de confirmer le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité fixé à 4,25.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015

D. 1.005 – ADMISSION EN NON VALEUR SUR CREANCES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de prononcer l'admission en non-valeur des créances proposées comme irrécouvrables pour un montant de 53 591,66 € dont :

- 53 545,73 € au chapitre 65 imputation B3000 65 6542 0202 du budget du Département,
- 0,93 € au chapitre 65 imputation B4540 6541 du budget du transport,
- 45 € au chapitre 65 imputation B4540 6542 du budget du transport.

ARTICLE 2 : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour statuer sur les réclamations qui pourraient se produire en matière de recouvrement.

ARTICLE 3 : de prélever le montant des créances admises en non valeur au titre du FDTPE soit 53 088 € sur les crédits prévus pour les avances du FDTPE au chapitre 27 imputation B3103 27 2764 01 lors de la DM de Décembre 2015.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015

D. 1.006 – INFORMATION DES ELUS – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DANS LE CADRE DE LA LOI DU 12 MAI 2009 DE SIMPLIFICATION DU DROIT

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte des décisions prises par M. le Président du Conseil départemental dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil départemental.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015

D. 1.007 – DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de créer :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe des ETS,
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'attaché,
- 1 poste de collaborateur de cabinet à TNC 20 %,
- 1 poste de technicien,
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle.

ARTICLE 2 : de fixer, pour l'année 2015, les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum d'avancements dans les grades ci après :

GRADE	NOMBRE D'AGENTS PROMOUVABLES	TAUX DE PROMOTION PAR RAPPORT AUX AGENTS PROMOUVABLES	NOMBRE DE PROMOTIONS POSSIBLES
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe après examen professionnel	9	100 %	9
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe au choix	52	18 %	9

ARTICLE 3 : de supprimer :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe des ETS,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des ETS
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 75 %,
- 1 poste de conseiller socio-éducatif,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 4 : de compléter l'article 5 de la délibération du 3 juillet 2015 comme suit :

- Pour les agents de catégorie C et B de la filière technique, l'intervention et le déplacement entrent dans le cadre d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et pourront être rémunérés comme tels.

- Pour les agents de catégorie A, l'intervention pendant l'astreinte est rémunérée comme suit :

TAUX D'INDEMNISATION DES INTERVENTIONS PENDANT LES ASTREINTES (ne concerne pas les agents éligibles aux IHTS)	
Les interventions effectuées à l'occasion d'une période d'astreinte peuvent donner lieu à une rémunération	
Jour dans la semaine	16 €de l'heure
Nuit, samedi, dimanche et jour férié	22 €de l'heure

En l'absence d'indemnisation, les agents qui relèvent d'un régime de décompte horaire des heures supplémentaires, peuvent obtenir un repos compensateur égal au temps de travail effectif majoré dans les conditions ci-après :

25 % pour les heures effectuées le samedi ou un jour de repos imposé par la collectivité,

50 % pour les heures effectuées la nuit,

100 % pour les heures effectuées le dimanche ou un jour férié.

ARTICLE 5 : de créer les postes suivants résultant des ratios de promotion dans la filière administrative :
- 18 postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe.

Reçue en Préfecture le : 2 octobre 2015

D. 1.008 – AVIS SUR LES MODIFICATIONS DES LIMITES TERRITORIALES DES ARRONDISSEMENTS D'ALENCON ET D'ARGENTAN

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de donner un avis favorable à la modification des limites territoriales des arrondissements d'Alençon et d'Argentan conformément au plan joint en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015

D. 2.009 – DOB 2016 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte de la communication relative aux actions du Conseil départemental en faveur du développement durable pour l'année 2014.

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 2.010 – DECLASSEMENT DE VOIRIE DEPARTEMENTALE SUR LA COMMUNE DE BRESOLETTES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le transfert de domanialité suivant :

- sur la commune de Bresollettes, le délaissé de la RD 603 passera dans le domaine communal de Bresollettes.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tout document relatif à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 2.011 – PROJET DE CENTRE DE TRI DE PAPIERS PAR LE COLLECTIF D'URGENCE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'accorder au Collectif d'urgence, une subvention au taux de 4,8 %, destinée à financer l'achat d'un local et de matériels nécessaires au stockage et au tri de papiers, dont le coût est estimé à 265 000 € HT. La subvention sera plafonnée à 12 500 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204, imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 11 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 3.012 – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS LOCALES UNIQUES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'adopter le Règlement intérieur des commissions locales uniques en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 4.013 – ADHESION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE AU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'adhérer au Pôle métropolitain Caen Normandie métropole.

ARTICLE 2 : de prélever la somme nécessaire à cette adhésion, soit 4 000 € sur le chapitre 65 imputation 65 6561 91 B3103 du Budget départemental après virement du crédit correspondant du chapitre 011 imputation 011 62268 90 B3101 – autres honoraires.

ARTICLE 3 : de désigner M. Alain LAMBERT et M. Jérôme NURY, titulaires, M. Christophe de BALORRE et M. Philippe SENAUX, suppléants, pour représenter le Département de l'Orne au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, et de désigner M. Alain LAMBERT pour siéger au sein du Bureau de la structure.

ARTICLE 4 : d'approuver la Charte de fonctionnement du Pôle métropolitain jointe en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 4.014 – ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de reconduire la politique d'accompagnement en faveur des projets LEADER pour l'année 2016.

ARTICLE 2 : de confirmer les modalités d'octroi suivantes :

- Plafond de 8 000 € de subvention par projet,
- Participation du Conseil départemental limitée à celle du maître d'ouvrage,
- Participation du Conseil départemental limitée à celle de la ou des collectivité(s) locale(s) appelée(s) au financement du projet,
- Participation du Conseil départemental limitée au financement exclusif de dépenses d'investissements,

- Taux d'intervention de 20 % du coût HT du projet, à l'exception des projets portés par des organismes qui ne récupèrent pas la TVA.

ARTICLE 3 : d'adopter la nouvelle modalité d'octroi suivante :

- Plancher de 1 000 € de subvention par projet.

ARTICLE 4 : de prévoir une enveloppe fermée de 40 000 € affectée au programme LEADER pour l'année 2016.

ARTICLE 5 : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'attribution des aides sur les demandes qui répondraient aux critères de cette politique d'accompagnement LEADER.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015

D. 4.015 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ISPA

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'ISPA, pour l'organisation des deux journées techniques prévues dans le cadre de l'anniversaire de ses 30 ans d'existence.

ARTICLE 2 : d'inscrire cette somme lors de la DM de décembre 2015, au chapitre 65 imputation B3103 65 6574 90.

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 4.016 – CINEMA MULTIPLEXE D'ALENCON

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de 100 000 € à la SAS « Les Ecrans d'Alençon » pour la construction d'un cinéma multiplexe à Alençon.

ARTICLE 2 : de prélever cette somme au chapitre 204 imputation B3103 204 20422 93 gérée sous l'AP B3103 I 39, aides à l'économie.

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 4.019 – CREATION D'UNE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'ORNE PAR FUSION DES DEUX CCIT EXISTANTES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de confirmer l'avis défavorable émis lors de la session du 27 février 2015.

ARTICLE 2 : de requérir qu'il soit constitué une Chambre de commerce et d'industrie ornaise, par réunion des deux chambres actuellement existantes, s'insérant dans l'architecture du réseau des chambres régionales.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à engager les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015

D. 5.017 – DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2016 DES COLLEGES PUBLICS – ADAPTATION DES MODALITES DE CALCUL DES DOTATIONS

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de fixer à 3 098 406 € le montant des dotations de fonctionnement 2016, accordées aux collèges publics, tel que détaillé dans le tableau 4 annexé à la délibération, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2016. La dotation des collèges dont le fonds de roulement du service général est supérieur à 90 jours (situation excessive) voient leur dotation diminuer.

Cette dépense sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B5004 65 65511 221 établissements publics du budget départemental 2016.

Reçue en Préfecture le : 8 octobre 2015

D. 1.018 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de la tenue du débat d'orientation budgétaire concernant le projet de budget 2016.

Reçue en Préfecture le : 5 octobre 2015